

- nous devons encourager la création dans les pays en développement d'un secteur privé dynamique et compétitif, fondé sur les petites et moyennes entreprises. L'aide publique au développement peut jouer un rôle de catalyseur dans la mise en place des conditions favorables à l'expansion du secteur privé;
- enfin, nous devons œuvrer à une plus grande intégration des PMA dans l'économie mondiale, et utiliser à cette fin l'ensemble des instruments qui ont un effet sur le développement. Il s'agit d'un objectif fondamental dans l'environnement multilatéral issu de l'accord du Cycle de l'Uruguay. Nous soutiendrons les efforts des PMA, par exemple en répondant favorablement à leurs demandes d'assistance technique dans le domaine de l'investissement, de la privatisation ou de la diversification des exportations. Nous encourageons les organisations et les programmes internationaux à adopter la même attitude. Nous mettrons en œuvre les dispositions de la Décision de Marrakech en faveur des pays les moins avancés. Dans ce contexte, nous examinerons ce que chacun d'entre nous pourrait faire pour améliorer l'accès à ses marchés et nous encourageons nos partenaires, parmi lesquels d'autres pays en développement, à faire de même.

V. Accroître l'efficacité des institutions multilatérales, en faveur du développement

38. Les institutions multilatérales doivent pleinement jouer leur rôle dans le partenariat global pour le développement; elles doivent donc poursuivre leurs efforts d'adaptation et de réforme. Nous nous félicitons que la réforme des institutions ait recueilli depuis un an un large soutien, et nous sommes résolus à donner une impulsion nouvelle à l'élan déjà créé.

39. À Halifax l'an dernier, nous avons appelé de nos vœux une réforme des institutions financières internationales afin que celles-ci améliorent la coordination entre elles, diminuent les doubles emplois et renforcent leur efficacité. Ces efforts de réforme se sont intensifiés au cours de l'année écoulée. La réforme du Comité du développement a permis aux ministres des pays développés et en développement d'étudier ensemble les problèmes et de fixer des orientations à ces institutions. La Banque mondiale et le FMI coopèrent plus étroitement, avec des résultats tangibles, par exemple dans les études menées en commun sur la dette et les dépenses publiques. La concertation entre les directeurs des banques multilatérales de développement a été intensifiée. Des réformes concernant les activités opérationnelles et la gestion de ces organisations sont en cours et l'attention doit être maintenant portée sur leur mise en œuvre effective.